

# Règlement particulier du 21<sup>ème</sup> Tournoi de Suresnes

## 12 et 13 Octobre 2019

### Tournoi P - R

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD)

#### Article 1 : Généralités

- Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.
- Le Juge-Arbitre de la compétition est Olga Petrova. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités.

#### Article 2 : Séries et tableaux

- Le «21<sup>ème</sup> Tournoi National de Suresnes » est un tournoi national qui s'adresse à tous les joueurs des catégories Cadets, Juniors, Séniors et Vétérans.
- Les séries proposées sont comprises entre 4 points CPPH (minimum) et 250 points CPPH (maximum) dans les tableaux de SH, SD, DH, DD, DM.
- L'ensemble des tableaux seront décomposés en trois groupes de niveau en fonction du nombre de participants et du CPPH des joueurs.
- Les tableaux seront répartis de la sorte :

| Tableaux | Groupe 1   | Groupe 2   | Groupe 3   | Nombre de joueurs/paires |
|----------|------------|------------|------------|--------------------------|
| SH       | 12 joueurs | 12 joueurs | 12 joueurs | 36                       |
| SD       | 12 joueurs | 12 joueurs | 12 joueurs | 36                       |
| DH       | 8 paires   | 12 paires  | 12 paires  | 32                       |
| DD       | 8 paires   | 12 paires  | 12 paires  | 32                       |
| DM       | 8 paires   | 12 paires  | 12 paires  | 32                       |

- L'organisation se réserve le droit d'augmenter ou diminuer le nombre de groupe dans les tableaux en fonction des inscriptions et si le nombre de joueurs inscrits dans les autres tableaux le permet.
- Dans la mesure du possible, tous les tableaux se joueront avec un mode de qualification composé d'une phase de poules suivie d'une phase en élimination directe.
- Le début des simples et doubles se déroulera le samedi. Les phases finales associées (1/2 finales et finales) pourront être programmées le dimanche. Les mixtes se joueront intégralement le dimanche.

- h. La sélection s'effectuera à la date d'arrivée des inscriptions (mode « standard »). Une liste d'attente sera établie et publiée par l'organisation. Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de cinq inscrits.

## Article 3 : Inscriptions

- a. La date limite d'inscription est fixée au 12 septembre 2019. Les joueurs seront automatiquement assignés à la série correspondant à leur classement à cette date-là par l'organisation.
- b. Pour les doubles, la moyenne des deux classements sera prise en compte pour calculer le nombre de points de la paire.
- c. La date d'inscription de la paire sera celle du 2<sup>ème</sup> joueur.
- d. La date du tirage au sort est fixée au samedi 28 septembre 2019. Le CPPH sera pris en compte à cette date pour le calcul des points et l'assignation des têtes de série.
- e. Les inscriptions se feront intégralement en ligne sur le site [www.badnet.org](http://www.badnet.org)
- f. Les joueurs pourront s'inscrire sur deux tableaux au choix : **simple et mixte ou double et mixte**.
- g. Les règlements se feront directement sur place à la table de pointage lors du premier jour de jeu par chèque à l'ordre du **BCS**.
- h. Le non-règlement de son inscription lors du pointage sera considéré comme **forfait volontaire**.
- i. Les frais d'inscription s'élèvent à 15€ pour 1 tableau, 21€ pour 2 tableaux
- j. Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 8h00 à 22h00 (sauf les joueurs uniquement inscrits en mixte) et le dimanche de 08h00 à 18h00.

## Article 4 : Forfaits

- a. Tout joueur s'inscrivant au « 21<sup>ème</sup> Tournoi National de Suresnes » doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- b. Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.
  - si l'annonce est faite avant le tirage au sort, il n'y aura pas de conséquences.
  - si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
- c. Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

## Article 5 : Déroulement

- a. Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse indiquée sur Badnet. Elles seront également disponibles à l'adresse <http://www.bcs92.com/suresnes21> ainsi que sur Badnet et ebad. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- b. Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- c. Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- d. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès de la juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- e. Les volants sont à la charge des joueurs et à partage égal entre ceux-ci. En cas de désaccord entre joueurs, le volant officiel du tournoi est YONEX AS-30.

- f. Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- g. Tous les matches se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.
- h. Le temps de repos entre deux matches est de 20 minutes, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de 4 minutes entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- i. Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain, autre que l'infrastructure, sera compté faute sauf au service où le joueur pourra resservir une seconde fois.
- j. Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- k. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- l. La participation au tournoi « 21<sup>ème</sup> Tournoi National de Suresnes » requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- m. L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement aux vues ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).